

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2017, 20 h, à la salle du conseil, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS :     la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
                                  le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
                                  le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
                                  le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
                                  la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
                                  le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Formant quorum sous la présidence de Claude Lebel, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Lisa Kennedy et l'adjointe à la direction générale, Valérie Draws sont également présentes.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Période d'intervention des membres du conseil**
- 3. Première période de questions**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Acceptation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2017**
- 6. Dépôt du bordereau de correspondance**
- 7. Comptes déposés à la séance du conseil**
- 8. Ressources humaines**
  - 8.1 Embauche des professeurs aux activités pour la programmation hiver 2018
- 9. Administration**
  - 9.1 Présentation d'un projet de règlement modifiant le Règlement numéro 16-769 établissant la régie interne pour la tenue des séances du conseil
  - 9.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
  - 9.3 Calendrier des séances ordinaires 2018 du conseil et annonce de la séance extraordinaire du 10 janvier 2018 à 19 h traitant sur les prévisions budgétaires 2018 et sur le programme triennal d'immobilisations des années 2018 à 2020
- 10. Finances**
  - 10.1 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement relatif à la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières
  - 10.2 Adoption du Règlement numéro 17-803 modifiant le Règlement numéro 15-729 pourvoyant à l'implantation d'un réseau d'égout secteur de la rivière des Hurons et décrétant un emprunt de 1 538 800\$ (Projet HM-1501)
  - 10.3 Demande de variations budgétaires pour 2017
- 11. Loisirs et culture**
  - 11.1 Demande d'aide financière pour la présentation des feux d'artifice du nouvel an

- 12. Sécurité incendie**
- 13. Travaux publics et hygiène du milieu**
  - 13.1 Rapport des demandes de soumissions**
    - 13.1.1 Location de machinerie avec opérateurs 2018
  - 13.2 Recommandations de paiement**
    - 13.2.1 Numéro 2 pour les travaux de vidanges, le transport et la disposition des boues des étangs numéros 1 et 3 de la station d'épuration des eaux usées
    - 13.2.2 Numéro 3 pour les travaux de la mise à niveau de la station d'épuration avec l'ajout d'un système de traitement tertiaire de déphosphatation par filtration granulaire, projet HM-1503
- 14. Travaux publics et hygiène du milieu**
  - 14.1 Entente relative à l'enfouissement des ordures ménagères
  - 14.2 Réfection du pont P-05164 enjambant la rivière la Loutre, sur le chemin St-Edmond
- 15. Urbanisme et environnement**
  - 15.1 Dérogations mineures**
  - 15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale**
- 16. Urbanisme et environnement**
  - 16.1 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro 04-497 constituant un comité consultatif d'urbanisme
  - 16.2 Nomination d'un nouveau membre au sein du comité consultatif d'urbanisme - siège numéro 2
- 17. Divers**
- 18. Deuxième période de questions**
- 19. Levée de la séance**

#### **Ouverture de la séance**

À 20h07, monsieur Claude Lebel, maire, déclare l'ouverture de la séance.

#### **Période d'intervention des membres du conseil**

Aucune intervention des membres du conseil.

#### **Première période de questions**

La première période de questions débute à 20h07. Le maire répond aux questions des personnes présentes. La période se termine à 20h23.

Rés. : 351-17

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Le conseil procède à l'adoption de l'ordre du jour.

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, mais en retirant le point suivant :

- 7. Comptes déposés à la séance du conseil.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 352-17

### **Acceptation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2017**

Considérant que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal du 27 novembre 2017 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, une dispense de lecture est accordée ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Jannick Duchesne et appuyée par le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel. Il est résolu d'accepter le procès-verbal du 27 novembre 2017 tel que présenté.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

### **Dépôt du bordereau de correspondance**

Aucun document n'a été déposé aux membres du conseil pour le mois de décembre.

### **Comptes déposés à la séance du conseil**

Point retiré.

**Ressources humaines**

Rés. : 353-17

**Embauche des professeurs aux activités pour la programmation hiver 2018**

Considérant la demande du ministère du Revenu du Québec exigeant que tous les professeurs de nos programmations soient placés sur notre liste de paie ;

Considérant le Règlement numéro 15-739 pourvoyant à la tarification des activités culturelles, de loisirs et de la vie communautaire abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 14-712 ;

Considérant la recommandation du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Stéphane Fontaine. Il est résolu d'autoriser le directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer pour et au nom de la Municipalité, un contrat d'engagement à durée déterminée relatif à l'embauche des professeurs suivants :

| <b>COURS</b>                          | <b>PROFESSEURS</b>  |
|---------------------------------------|---------------------|
| Pilates + pilates postnatal           | Véronique Lamothe   |
| Espagnol                              | Dulce Tania         |
| Multisport                            | Marc Hamel          |
| Hatha yoga, Yoga nidra et Yoga du dos | Louise Lemieux      |
| Méditation                            | Clara Grouazel      |
| Mise en forme 50 ans et plus          | Françoise Duranleau |
| Peinture abstraite                    | Clara Grouazel      |
| Cours de chant et de piano            | Janick Desmeules    |

Ces professeurs donneront des cours et dispenseront des activités à titre d'employés de la Municipalité lors de la session hiver 2018. Il est important de préciser que l'embauche des professeurs est conditionnelle à l'inscription d'un nombre minimum de participants à l'activité ou au cours.

Les heures indiquées dans la programmation peuvent être sujettes à changement. Une bonification de 5 \$ par heure de cours ou activité sera offerte aux professeurs pour lesquels nous enregistrerons une fréquentation de 75 % ou plus en nombre de participants.

Les sommes nécessaires pour couvrir l'engagement des professeurs nommés ci-dessus sont prévues au budget 2018.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

## Administration

### Présentation d'un projet de règlement modifiant le Règlement numéro 16-769 établissant la régie interne pour la tenue des séances du conseil

Considérant l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., chapitre C-27.1);

Je, soussigné, Claude Lebel, présente en ce jour un projet de règlement portant sur la modification du Règlement numéro 16-769 établissant la régie interne pour la tenue des séances du conseil.

\_\_\_\_\_  
Claude Lebel, maire

### Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Conformément aux articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), les membres du conseil déposent respectivement leur déclaration des intérêts pécuniaires :

monsieur Claude Lebel, maire  
madame Gaétane G. St-Laurent, district numéro 1  
monsieur Jean-Philip Ruel, district numéro 2  
monsieur Mario Bidégaré, district numéro 3  
monsieur Jannick Duchesne, district numéro 4  
madame Marie-Ève D'Ascola, district numéro 5  
monsieur Stéphane Fontaine, district numéro 6

Les documents ont été reçus par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Rés. : 354-17

### Calendrier des séances ordinaires 2018 du conseil et annonce de la séance extraordinaire du 10 janvier 2018 à 19 h traitant sur les prévisions budgétaires 2018 et sur le programme triennal d'immobilisations des années 2018 à 2020

Considérant le règlement numéro 16-769 portant sur la régie interne des séances du conseil ;

Considérant le deuxième alinéa de l'article 148 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., chapitre C-27.1) qui prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Stéphane Fontaine et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018, qui se tiendront principalement le deuxième lundi de chaque mois et qui débiteront à 20 h :

- 10 janvier 2018 (séance extraordinaire pour les prévisions budgétaires 2018 et sur le PTI 2018-2019-2020)

- 15 janvier 2018
- 12 février 2018
- 12 mars 2018
- 9 avril 2018
- 14 mai 2018
- 11 juin 2018
- 3 juillet 2018
- 20 août 2018
- 10 septembre 2018
- 9 octobre 2018
- 12 novembre 2018
- 3 décembre 2018

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., chapitre C-27.1).

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

## **Finances**

### **Avis de motion et présentation d'un projet de règlement relatif à la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières**

Considérant l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., chapitre C-27.1);

Je, soussigné, Claude Lebel, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement relatif à la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières et présente en ce jour un projet de règlement à cette fin.

---

Claude Lebel, maire

Rés. : 355-17

**Adoption du Règlement numéro 17-803 modifiant le Règlement numéro 15-729 pourvoyant à l'implantation d'un réseau d'égout secteur de la rivière des Hurons et décrétant un emprunt de 1 538 800\$ (Projet HM-1501)**

Considérant qu'un avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant

le Règlement numéro 15-729 pourvoyant à l'implantation d'un réseau d'égout secteur de la rivière des Hurons et décrétant un emprunt de 1 538 800\$ (Projet HM-1501) a été donné à la séance du conseil tenue le 27 novembre 2017 ;

Considérant qu'un projet de règlement modifiant le Règlement numéro 15-729 pourvoyant à l'implantation d'un réseau d'égout secteur de la rivière des Hurons et décrétant un emprunt de 1 538 800\$ (Projet HM-1501) a été présenté à la séance du conseil tenue le 27 novembre 2017 ;

Considérant qu'une copie du règlement numéro 17-803 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé ;

Considérant que des copies dudit règlement sont disponibles pour consultation par les citoyennes et citoyens présents, et ce, dès le début de la séance ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent et appuyée par le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel. Il est résolu d'adopter le Règlement numéro 17-803 modifiant le Règlement numéro 15-729 pourvoyant à l'implantation d'un réseau d'égout secteur de la rivière des Hurons et décrétant un emprunt de 1 538 800\$ (Projet HM-1501) comportant 2 pages et aucune annexe.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 356-17

### **Demande de variations budgétaires pour 2017**

Considérant la recommandation de la directrice des finances et trésorière adjointe ;

Considérant que plusieurs variations budgétaires sont requises ;

Considérant que des ressources financières sont nécessaires à la bonne réalisation dudit projet ;

Considérant qu'une variation budgétaire est requise ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Mario Bidégaré. Il est résolu que ce conseil autorise les variations budgétaires suivantes :

| <b>Du</b>   | <b>Au</b>  | <b>Montant</b> |
|---|--|----------------|
| 02-412-00-635<br>Produits chimiques –<br>traitement de l'eau potable              | 02-412-00-444<br>Réseau aqueduc – approv. et<br>traitement | 8 400 \$       |
| 02-453-02-522<br>Entretien et réparation terrain<br>écocentre                     | 02-412-00-444<br>Réseau aqueduc – approv. et<br>traitement | 1 774 \$       |
| 02-453-02-526<br>Entretien et réparation<br>équipement écocentre                  | 02-412-00-444<br>Réseau aqueduc – approv. et<br>traitement | 1 774 \$       |
| 02-220-31-454<br>Formation - incendie   | 02-220-42-522<br>Entretien caserne                         | 7 000 \$       |
| 02-220-67-631<br>Essence - incendie   | 02-220-42-522<br>Entretien caserne                         | 3 900 \$       |
| 02-130-11-141<br>Salaires – direction générale                                    | 02-110-00-134<br>Allocation de départ - élus               | 10 948 \$      |
| 02-701-21-699<br>Équipements et fournitures -<br>loisirs                          | 02-701-50-522<br>Entretien des bâtiments –<br>loisirs      | 2 500 \$       |
| 02-701-22-331<br>Téléphones - loisirs   | 02-701-50-522<br>Entretien des bâtiments –<br>loisirs      | 1 000 \$       |
| 02-701-25-499<br>Programmation – fournitures<br>et équipements (loisirs)          | 02-701-50-522<br>Entretien des bâtiments –<br>loisirs      | 4 000 \$       |
| 02-701-31-447<br>Inscriptions autres<br>municipalités : sports glace et<br>autres | 02-701-50-522<br>Entretien des bâtiments –<br>loisirs      | 7 000 \$       |
| 02-701-50-454<br>PAV - formation  | 02-701-50-522<br>Entretien des bâtiments –<br>loisirs      | 1 000 \$       |
| 02-701-51-499<br>PAV – activités, équipements<br>et sorties                       | 02-701-50-522<br>Entretien des bâtiments –<br>loisirs      | 1 724 \$       |

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

### **Loisirs et culture**

Rés. : 357-17

### **Demande d'aide financière pour la présentation des feux d'artifice du nouvel an**

Considérant qu'une demande d'aide financière a été déposée le 23



novembre 2017 par la Station touristique Stoneham pour l'événement « Feux d'artifice du 31 décembre 2017 » ;

Considérant que cet événement familial est ouvert à toute la population et attire plus de 1000 visiteurs chaque année ;

Considérant le soutien annuel accordé régulièrement aux organismes locaux pour leur fonctionnement et le bon déroulement de leurs activités ;

Considérant l'apport notoire de ces organisations dans l'animation de notre milieu de vie ;

Considérant les services offerts aux citoyens de notre Municipalité par l'entremise de ces organisations ;

Considérant la recommandation du directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Jannick Duchesne et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu d'accorder une aide financière d'un montant de 1 000 \$ à la Station touristique Stoneham pour la présentation des feux d'artifice du nouvel an.

La somme nécessaire est disponible au poste budgétaire : 02-701-91-970 – support financier événements externes.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

### **Rapport des demandes de soumissions**

Rés. : 358-17

#### **Location de machinerie avec opérateurs 2018**

Considérant que la Municipalité a procédé à des demandes de soumissions sur invitation auprès de treize entreprises spécialisées pour la location de machinerie avec opérateurs 2018 ;

Considérant qu'à la date prévue pour l'ouverture des soumissions, le 21 novembre 2017 à 9 h, la Municipalité a reçu trois soumissions ;

Considérant que les exigences du devis concernant les documents administratifs et de qualification ont été respectées ;

Considérant que le devis de soumission prévoit une adjudication du contrat par lot ;

Considérant que des soumissions conformes ont été reçues pour la location de machineries avec opérateurs 2017 selon les coûts énumérés ci-dessous, pour un contrat du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 ;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu sur les résultats des soumissions reçues et du plus bas soumissionnaire conforme ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Jannick Duchesne. Il est résolu d'accorder lesdits contrats pour la location de machinerie avec opérateurs 2018, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, aux entreprises qui ont présenté une soumission conforme, selon les lots dans le tableau ci-dessous, au coût soumissionné, incluant les taxes applicables, tel qu'indiqué au bordereau de soumission desdites entreprises et selon le tableau suivant :

| LOT A – Pelle mécanique de type 100 sur roues avec opérateur |                             |                              |
|--|-----------------------------|------------------------------|
| RANG   | ENTREPRISE                  | COÛT<br>(INCLUANT LES TAXES) |
| 1  | Les Entreprises C.T.M. inc. | 88 933,16 \$                 |

| LOT B – Pelle mécanique série 35 à 99 sur chenilles en caoutchouc avec opérateur |   |                              |
|--|---|------------------------------|
| RANG   | ENTREPRISE                                    | COÛT<br>(INCLUANT LES TAXES) |
| 1  | Déneigement terrassement Denis Poulin inc.    | 6 070,68 \$                  |
| 2  | Les Entreprises forestières Serge Bureau inc. | 6 129,32 \$                  |
| 3  | Les Entreprises C.T.M. inc.                   | 6 139,67 \$                  |

| LOT C – Pelle mécanique série 100 à 199 sur chenilles avec opérateur |   |                              |
|--|---|------------------------------|
| RANG   | ENTREPRISE                                    | COÛT<br>(INCLUANT LES TAXES) |
| 1  | Les Entreprises forestières Serge Bureau inc. | 10 081,01 \$                 |
| 2  | Déneigement terrassement Denis Poulin inc.    | 10 117,80 \$                 |

| LOT D – Pelle mécanique série 200 à 299 sur chenilles avec opérateur |   |                              |
|--|---|------------------------------|
| RANG   | ENTREPRISE                                    | COÛT<br>(INCLUANT LES TAXES) |
| 1  | Déneigement terrassement Denis Poulin inc.    | 6 208,65 \$                  |
| 2  | Les Entreprises forestières Serge Bureau inc. | 6 342,02 \$                  |

| LOT E – Pelle mécanique série 300 et plus sur chenilles avec opérateur |   |                              |
|--|---|------------------------------|
| RANG   | ENTREPRISE                                    | COÛT<br>(INCLUANT LES TAXES) |
| 1  | Les Entreprises forestières Serge Bureau inc. | 3 653,91 \$                  |

Comme indiqué au devis, la Municipalité peut solliciter les entrepreneurs, selon les lots, en fonction de leur rang respectif, en fonction de ses besoins, en tenant compte du prix soumis, de la disponibilité, de la capacité, du modèle, de la qualité de l'équipement ainsi que de la performance et de la qualité du travail effectué.

La Municipalité se réserve le droit en tout temps pendant la durée du contrat, de majorer ou de diminuer la ou les quantités à réaliser, sans pour cela invalider les prix unitaires fournis par le soumissionnaire. Le soumissionnaire doit prendre note qu'il n'y a pas de quantité minimale garantie.

Les documents de soumission présentés par le fournisseur ainsi que le devis de soumission et la présente résolution font office de contrat liant les deux parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la dépense seront prises à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

Dans les 15 jours suivant l'adjudication du contrat, les soumissionnaires devront fournir à la Municipalité une copie des documents suivants :

- Attestation d'inscription auprès de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (C.S.S.T.) ;
- Assurance civile et automobile.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

### **Recommandations de paiement**

Rés. : 359-17

### **Numéro 2 pour les travaux de vidanges, le transport et la disposition des boues des étangs numéros 1 et 3 de la station d'épuration des eaux usées**

Considérant que des soumissions publiques ont été demandées le 28 mars 2017 pour les travaux de vidanges, le transport et la disposition des boues des étangs numéros 1 et 3 de la station d'épuration des eaux usées ;

Considérant la résolution numéro 134-17, datée du 10 avril 2017, portant sur l'octroi du contrat pour les travaux de vidanges, le transport et la disposition des boues des étangs numéros 1 et 3 de la station d'épuration des eaux usées à Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure) ;

Considérant que le rapport des mesures de boues a été réalisés ;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Stéphane Fontaine et appuyée par la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent. Il est résolu d'accepter la recommandation de paiement numéro 2 de monsieur Jean-Pierre Coache, directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu pour les travaux de vidanges, le transport et la disposition des boues des étangs numéros 1 et 3 de la station d'épuration des eaux usées.

Le conseil autorise en fonction des quantités exécutées, et ce, au prix unitaire soumissionné pour les différents articles du bordereau de soumission, le paiement d'un montant de 5 748,75 \$, incluant les taxes, à Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure). Le paiement est conditionnel à la remise du rapport de mesure de boues des bassins numéros 1, 2 et 3.

La somme nécessaire pour couvrir la présente dépense sera prise à même le poste budgétaire numéro 02-414-00-445 – Vidange boues bassin station épuration.

Une appropriation budgétaire sera effectuée à partir de la réserve affectée au réseau sanitaire pour un montant de 5 249,38 \$.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 360-17

**Numéro 3 pour les travaux de la mise à niveau de la station d'épuration avec l'ajout d'un système de traitement tertiaire de déphosphatation par filtration granulaire, projet HM-1503**

Considérant que des soumissions publiques ont été demandées pour les travaux de la mise à niveau de la station d'épuration avec l'ajout d'un système de traitement tertiaire de déphosphatation par filtration granulaire, projet HM-1503 ;

Considérant que le conseil a adopté le 20 février 2017 le règlement numéro 17-784 pourvoyant à l'implantation d'un système de traitement tertiaire de déphosphatation à la station d'épuration (projet HM-1503) et décrétant un emprunt de 1 978 000 \$ ;

Considérant la résolution numéro 195-17, datée du 12 juin 2017, portant sur l'octroi du contrat pour les travaux de la mise à niveau de la station d'épuration avec l'ajout d'un système de traitement tertiaire de

déphosphatation par filtration granulaire, projet HM-1503 à Constructions Bé-Con inc. ;

Considérant la recommandation de Madame Annick Poirier, ingénieure de WSP Canada inc., datée du 23 novembre 2017 ;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Mario Bidégaré. Il est résolu d'accepter le rapport de Madame Annick Poirier, ingénieure de WSP Canada inc., datée du 23 novembre 2017 relativement à la recommandation de paiement numéro 3 pour les travaux de la mise à niveau de la station d'épuration avec l'ajout d'un système de traitement tertiaire de déphosphatation par filtration granulaire, projet HM-1503.

Le conseil autorise en fonction des quantités exécutées, et ce, au prix unitaire soumissionné pour les différents articles du bordereau de soumission, incluant les directives de changement DC-C-01 et DC-C-02, le paiement d'un montant de 223 610,28 \$, incluant les taxes, à Constructions Bé-Con inc. Il est à noter qu'une retenue de 10 % (43 267,92 \$ excluant les taxes) a été effectuée conformément au contrat liant les parties. Le paiement est conditionnel à la remise de la preuve, sous forme de quittance, que tous les fournisseurs et sous-traitants qui ont dénoncé leur contrat conformément au Code civil du Québec (L.R.Q., 1981, c. 64) ont été payés pour les montants apparaissant au décompte précédent.

La somme nécessaire pour couvrir la présente dépense sera prise à même le règlement d'emprunt numéro 17-784.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

### **Travaux publics et hygiène du milieu**

Rés. : 361-17

#### **Entente relative à l'enfouissement des ordures ménagères**

Considérant qu'il est plus avantageux pour la Municipalité de conclure une entente avec la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf pour l'enfouissement des ordures ménagères compte tenu du coût plus élevé des autres installations de la région ;

Considérant les dispositions de l'article 621 du *Code municipal du Québec*

permettant à la Régie de conclure une entente de service avec un organisme public ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Jannick Duchesne et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu de conclure une entente avec la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf pour l'enfouissement des ordures ménagères, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, au prix de 61 \$ la tonne métrique plus les redevances en vigueur, le tout étant non taxable.

Le conseil autorise le directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu et la directrice des finances et trésorière adjointe à signer ladite entente.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 362-17

#### **Réfection du pont P-05164 enjambant la rivière la Loutre, sur le chemin St-Edmond**

Considérant les travaux majeurs de réparation du pont P-05164 enjambant la rivière la Loutre, sur le chemin St-Edmond, appartenant au Ministère des Transports du Québec (MTQ);

Considérant que le MTQ prévoit une réfection et une mise à niveau du pont P-05164;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Stéphane Fontaine et appuyée par la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent. Il est résolu que ce conseil demande au MTQ de remplacer la structure du pont en bois par une structure en béton, de relever le pont situé dans un point bas, d'augmenter la capacité portante du pont et de devancer la programmation de réfection du pont P-05164, en 2018.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

### **Urbanisme et environnement**

#### **Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro 04-497 constituant un comité consultatif d'urbanisme**

Je, soussigné, Claude Lebel, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement modifiant le Règlement numéro 04-497 constituant un comité consultatif d'urbanisme.

\_\_\_\_\_  
Claude Lebel, maire

Rés. : 363-17

#### **Nomination d'un nouveau membre au sein du comité consultatif d'urbanisme - siège numéro 2**

Considérant que le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 04-497 constituant un Comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant les articles 4 et 7 dudit règlement concernant la formation du comité et la durée des mandats des membres ;

Considérant qu'en vertu de l'article 4 dudit règlement, ce comité est composé d'un minimum de cinq (5) et d'un maximum de sept (7) membres votants nommés par résolution du conseil municipal ;

Considérant qu'en vertu de l'article 4 dudit règlement, un des membres du comité consultatif d'urbanisme est choisi parmi les membres du conseil municipal ;

Considérant que les sièges 2 et 4, occupés dans les dernières années par Édith Coulombe et Louis-Antoine Gagné, conseillers municipaux, sont vacants depuis les élections 2017 ;

Considérant que le règlement 04-497 a été modifié le 16 janvier 2017, soit après la nomination des 2 élus précités, afin qu'il n'y ait à l'avenir qu'un seul élu au sein du comité ;

Considérant que le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel, souhaite occuper le siège numéro 2;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Jannick Duchesne et appuyée par le conseiller monsieur Stéphane Fontaine. Il est résolu d'entériner la nomination de monsieur Jean-Philip Ruel, conseiller du district 2, à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme au siège numéro 2 dudit comité.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent

le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

### Deuxième période de questions

La deuxième période de questions débute à 20h52. Le maire répond aux questions des personnes présentes. La période se termine à 21h25.

Rés. : 364-17

### Levée de la séance

À 21h25, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller monsieur Jannick Duchesne et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et résolu que la séance soit levée.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

---

Claude Lebel, maire

Je, Claude Lebel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Selon l'article 161 du Code municipal, « *Le chef du conseil ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire.* » Le maire, lors des séances du conseil municipal, n'exerce pas son droit de vote lorsque les résolutions sont indiquées « *adoptées à l'unanimité* ».

---

Lisa Kennedy,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière